



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



FORUM ÉTUDIANT
30^e législature

Guide du journaliste



ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC



FORUM ÉTUDIANT
30^e législature

Guide du journaliste

Guide Du Journaliste

FÉLICITATIONS ! TU FAIS PARTIE DE L'ÉQUIPE DE JOURNALISTES DU FORUM ÉTUDIANT ! POUR BIEN TE PRÉPARER À TON EXPÉRIENCE, NOUS TE CONSEILLONS DE LIRE ATTENTIVEMENT CHACUN DES DOCUMENTS INCLUS DANS CETTE TROUSSE.

➤ LES 10 COMMANDEMENTS DU PARFAIT JOURNALISTE.....	1
➤ RÔLES, RESPONSABILITÉS ET QUALITÉS DES JOURNALISTES	3
➤ POSTES AU SEIN DE L'ÉQUIPE DU JOURNAL	5
➤ TYPES DE COUVERTURES JOURNALISTIQUES	7
➤ DÉFINITIONS DES TYPES D'ARTICLES	9
➤ TYPES D'ARTICLES : CAHIER D'EXEMPLES	13
➤ AIDE-MÉMOIRE POUR LA RÉDACTION	29

BONNE PRÉPARATION !

LES 10 COMMANDEMENTS DU PARFAIT JOURNALISTE

1. L'ASSEMBLÉE NATIONALE, TU RESPECTERAS
TANT DANS TES ÉCRITS QUE DANS TON COMPORTEMENT

2. AUCUNE ALLUSION, TU NE TE PERMETTRAS
AUX PARLEMENTAIRES ACTUELS, ÉVIDEMMENT

3. UN ARTICLE PAR JOUR, TU PRODUIRAS
POUR LE JOURNAL, FIDÈLEMENT

4. L'HEURE DE TOMBÉE, TU OBSERVERAS
POUR TES ARTICLES, QUOTIDIENNEMENT

5. LES FAITS, TU DÉCRIRAS, OBJECTIVEMENT,
ET TES SOURCES D'INFORMATION, TU VÉRIFIERAS
TOUJOURS MINUTIEUSEMENT

6. LA PRÉCISION ET LA CONCISION, TU PRÉFÉRERAS
DANS TES ÉCRITS, NATURELLEMENT

7. LES RÈGLEMENTS DE COMPTE, TU ÉVITERAS
ENTRE COLLÈGES, SCRUPULEUSEMENT

8. LA VIE PRIVÉE ET L'INTÉGRITÉ, TU PRÉSERVERAS
DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM ÉTUDIANT

9. L'ESPRIT D'ÉQUIPE, TU FAVORISERAS
AVEC CHACUN DE TES PAIRS, EN TOUT TEMPS

10. LE JOURNAL, TU DÉFENDRAS
HAUT ET FORT, DORÉNAVANT !

RÔLES, RESPONSABILITÉS ET QUALITÉS DES JOURNALISTES

LE JOURNALISTE — QUELLE DÉFINITION ?

- Le journaliste est celui dont le métier est de rapporter fidèlement, d'analyser et de commenter les faits au bénéfice...
 - à la fois de ceux qui n'ont pu assister à un événement, afin de leur permettre de mieux connaître et de mieux comprendre les causes, le déroulement et les conséquences de cet événement,
 - et de ceux qui en ont été témoins pour leur permettre de pondérer leur jugement en le confrontant avec un commentaire externe et avec des données additionnelles.
- Pour exercer cette responsabilité avec indépendance et rectitude, les journalistes doivent...
 - jouir d'une pleine autonomie par rapport aux pouvoirs de l'État afin de ne pas devenir de simples transmetteurs entre leurs sources d'information et leur public ;
 - respecter une série de normes et de valeurs professionnelles (voir l'encadré).
- Parce qu'ils exercent une fonction indispensable de surveillance de l'État et de contre-pouvoir à l'égard des pouvoirs et des institutions (FPJQ), les journalistes jouent donc un rôle fondamental pour la sauvegarde de la liberté et de la démocratie.

Voir, choisir, rapporter, faire vivre et faire comprendre : tels sont les grands objectifs du journaliste.

LES JOURNALISTES DU FORUM ÉTUDIANT

- ... sont les yeux et les oreilles du Forum. Ils ont pour mission de rapporter fidèlement tous les événements importants afin d'en fournir une vision la plus complète possible aux participants qui ne peuvent être présents à toutes les discussions, ainsi qu'aux personnes qui chapeautent le Forum étudiant.
- ... jouent un rôle politique à part entière au Forum en tentant d'orienter et de remettre en perspective les débats et les discussions.
- ... sont la mémoire du Forum en consignait les contenus des débats, les projets de loi qui ont été adoptés et les événements qui se sont produits durant la simulation parlementaire.

Valeurs fondamentales
exactitude
indépendance
esprit critique
équité et impartialité
ouverture d'esprit
respect
honnêteté
pédagogue et divertissant !

RELATION ENTRE ATTACHÉS DE PRESSE ET JOURNALISTES PARLEMENTAIRES

- Journalistes et attachés de presse entretiennent ensemble des relations d'interdépendance et de négociation. Ils dépendent les uns des autres pour effectuer leur travail efficacement et pleinement et ont donc tout intérêt à entretenir des relations cordiales et courtoises.

LES 10 QUALITÉS DU PARFAIT JOURNALISTE

- Sérieux et assiduité au travail
- Respect des directives des responsables du journal
- Capacité de travailler sous pression
- Ponctualité et respect des heures de tombée
- Capacité de livrer la marchandise
- Rigueur d'analyse
- Autonomie
- Excellente maîtrise du français
- Curiosité
- Leadership

Sources :

CHARRON, Jean. *La production de l'actualité*. Montréal : Boréal, 1994. 446 p.

SORMANY, Pierre. *Le métier de journaliste. Guide des outils et pratiques du journalisme au Québec*. Nouvelle édition. Montréal : Boréal, 2000. 494 p.

POSTES AU SEIN DE L'ÉQUIPE DU JOURNAL

Rédacteur en chef

- Rédiger l'éditorial¹ en fonction des débats du Forum étudiant et présenter aux lecteurs le résultat de sa réflexion dans des textes aux arguments solides ;
- Veiller au contenu global du journal et au respect des heures de tombée ;
- Motiver ses troupes et créer une saine ambiance au sein de l'équipe ;
- Identifier tous les matins ou soirs avec les responsables du journal les sujets à couvrir ;
- Superviser, en collaboration avec les responsables du journal, l'encadrement des journalistes, et particulièrement la tombée des textes ;
- Collaborer à l'édition et superviser la mise en page en lien avec le chef de pupitre ;
- Collaborer à la correction d'épreuves et à la révision du contenu des textes ;
- Rédiger des textes de type « nouvelles ».

Chef de pupitre

- Faire la mise en page du journal (maîtrise du logiciel Microsoft Publisher) ;
- Déterminer les titres, l'emplacement des articles, le sommaire... bref, la présentation visuelle globale du journal.

Journaliste

- Couvrir les activités des parlementaires étudiants de façon neutre et objective (rapporter les faits), plus particulièrement les conférences de presse, les points de presse et les travaux des élus, et ce, à la salle de l'Assemblée nationale et en commission parlementaire ;
- Réaliser des reportages, des entrevues ou des capsules qui seront présentés comme tels ou qui serviront à appuyer les nouvelles à transmettre (pas d'opinion) ;
- Alimenter la page Instagram du Forum: photos, rédaction de brèves sur la nouvelle du jour, citations chocs, faits saillants, etc.

¹ Voir la feuille sur les définitions des types d'articles pour en apprendre davantage sur la forme que doit prendre un éditorial.

Chroniqueur

- Interpréter, commenter et juger des sujets de tout ordre : littéraire, politique, économique, social, etc.
- Développer un style qui lui est propre, style qu'on lui reconnaît dans le ton, le rythme, les choix journalistiques, l'angle de traitement de l'information, les opinions véhiculées, etc.
- Rapporter des informations et donner des explications pratiques qui peuvent aider les gens à réfléchir sur des sujets, qu'ils soient importants ou plus anodins.

TYPES DE COUVERTURES JOURNALISTIQUES

- **Mêlée de presse**

Situation de collecte de l'information où les journalistes se ruent pour entourer une personnalité publique susceptible de faire une déclaration, et la bombarder de questions.

- **Point de presse**

Brève conférence de presse pour faire le point sur un sujet ou une situation qui évolue rapidement.

Note : Il ne faut pas confondre point de presse et mêlée de presse. Le point de presse est habituellement annoncé dans la journée et les déclarations qui y sont faites ont été préparées, alors que la mêlée de presse est improvisée.

- **Conférence de presse**

Rencontre d'information entre les journalistes, qui ont été convoqués, et une personnalité publique ou le représentant d'un organisme, pour faire le point sur une situation ou pour annoncer des changements à venir. La conférence de presse est plus longue, plus complète et mieux planifiée que le point de presse.

Note : Cette rencontre comporte habituellement deux parties, à savoir un exposé de l'orateur et une période de questions venant des journalistes.

- **Ligne de presse ou déclaration de presse**

Déclaration brève faite aux journalistes qui exprime la position officielle du gouvernement ou d'un organisme sur un sujet donné.

DÉFINITIONS DES TYPES D'ARTICLES

A. Pour rapporter les faits

La nouvelle

La nouvelle est un texte qui, à partir d'un événement, rapporte le plus efficacement possible l'essentiel des faits nouveaux, significatifs ou intéressants, en replaçant ces faits dans leur contexte.

Une « bonne » nouvelle répond donc à l'affirmatif aux quatre questions suivantes :

L'objet de la nouvelle est-il vrai ? Est-il nouveau ? Est-il important ? Est-il intéressant ?

L'objet d'une nouvelle peut être une annonce, une élection, une déclaration, un événement, une publication, une décision, un succès ou un échec.

La nouvelle se compose de deux parties principales :

1. **Le lead** : Comme il s'agit du premier paragraphe, le lead est, avec le titre, ce qui doit donner envie au lecteur de lire l'article. Il doit donc être accrocheur, clair, précis et contenir l'essentiel de l'information. C'est là que l'on répond aux questions suivantes : Qui, Quoi, Quand, Où. Cette partie doit comporter 5 lignes au maximum.
2. **Le corps de l'article** : Cette partie répond aux questions « comment » et « pourquoi » et favorise une mise en contexte. C'est dans le corps de l'article que le journaliste fait des liens, récolte des réactions et revient sur les détails importants et significatifs. Bref, chaque information doit aider à mieux comprendre le *lead*, sa teneur, ainsi que ses enjeux.

Pour un exemple de nouvelle : Voir le cahier d'exemple, pages 1 à 2

L'entrevue

L'entrevue consiste à recueillir les propos d'une personne dans le but de les publier. Selon son statut, sa profession et son expertise, les dires de cette personne constituent une source d'intérêt pour le lecteur. Un journaliste peut solliciter une source pour analyser une situation, obtenir sa position ou son avis sur un sujet précis.

Ce sont les paroles de la personne interviewée qui constituent le corps du texte. Lorsque le journaliste retranscrit une entrevue, il doit faire très attention de bien rapporter les paroles de la personne interviewée pour éviter de déformer les propos sa source. L'utilisation de l'enregistreur est fortement conseillée.

Avant l'entrevue, il importe de :

- se préparer en lisant sur le sujet et en rédigeant des questions en fonction des informations que l'on désire obtenir ;
- se faire un plan souple, pour s'adapter aux réponses de la personne
- bien choisir ses questions, c'est-à-dire en évitant les questions qui portent sur des données trop générales ou accessibles ailleurs. Ce que vous recherchez, c'est effectivement ce qu'une personne bien particulière peut vous apprendre ou ce dont elle peut témoigner sur une question qui la concerne. (Sormany, 2000)

Pendant l'entrevue, il importe de :

- placer l'interlocuteur en mode narratif : « Pouvez-vous me raconter comment vous vous êtes intéressés à... ? » plutôt que de demander de décrire des enjeux, une situation ou de résumer des faits ;
- ne pas avoir peur des silences puisqu'il faut laisser la personne réfléchir, trouver ses propres mots et expressions ;
- faire preuve de cordialité : échangez librement avec la personne interviewée ;
- faire sans cesse le point : assurez-vous que votre interlocuteur sait précisément ce que vous avez compris, ce qui est clair pour vous.

Quelques trucs pour une entrevue réussie :

- Ne jamais se fier au magnétophone pour revenir sur une information afin de tenter de mieux la comprendre. Demandez des précisions et des éclaircissements tout au long de l'entrevue.
- Poser une question à la fois.
- Écrire des notes sans se confiner dans son carnet. Interagissez avec la personne interviewée.
- Noter tous les faits, données, chiffres, dates et noms SANS FAUTES puisque la crédibilité de tout l'article est en jeu dans la précision de ces détails.
- Répéter plusieurs fois la même question si la personne n'y répond pas.

Pour un exemple d'entrevue : Voir le cahier d'exemple, pages 3 à 5

Le vox pop

Sondage d'opinion portant généralement sur un sujet d'actualité, effectué dans la rue, pour recueillir les réactions et commentaires spontanés des gens, et dont les résultats sont présentés le plus souvent sous forme de courtes séquences (sonores ou vidéo), par exemple lors d'un journal radiodiffusé ou télévisé.

B. Pour expliquer

L'analyse

L'analyse, parfois appelée « article de fond », consiste à tenter d'éclairer un sujet en l'étudiant en profondeur. À partir de faits déjà connus (rappelés brièvement de préférence), le journaliste trace un bilan et établit entre eux les relations essentielles qui n'ont pas encore été évoquées dans les médias. L'analyse facilite le suivi et la compréhension de l'actualité. Dans son analyse, le journaliste peut accompagner le texte de tableaux ou de graphiques ou chercher les dimensions profondes de l'actualité telles que les causes historiques, les enjeux, les stratégies, les conséquences, etc.

Voici un exemple pour comprendre la différence entre l'analyse et la nouvelle. Si un scandale politique éclate, la nouvelle dévoile le nom des protagonistes, les faits qu'on leur reproche, les circonstances, les réactions. De son côté, l'analyse cherchera plutôt à comparer ce scandale à d'autres ayant déjà frappé le gouvernement, ou encore établira des liens encore moins évidents entre ce comportement répréhensible et certaines pratiques tolérées dans les milieux politiques, afin de permettre au lecteur de mieux juger de l'importance de l'événement.

Pour un exemple d'analyse : Voir le cahier d'exemple, page 6 à 9

C. Pour commenter

La chronique

Contrairement à l'éditorial, la chronique est un texte d'opinion qui n'engage pas le journal dans lequel elle est publiée, ce qui laisse à son auteur une plus grande liberté. Les chroniques peuvent couvrir différents sujets : de la politique aux manifestations artistiques, en passant par la décoration ou le maquillage (magazine et revue). Les chroniqueurs rapportent des informations et donnent des explications pratiques qui peuvent aider les gens à réfléchir sur des sujets, qu'ils soient importants ou plus anodins.

La chronique porte la marque distinctive, et nécessairement subjective, de son auteur. Le chroniqueur développe un style qui lui est propre, style qu'on lui reconnaît dans le ton, le rythme, les choix journalistiques, l'angle de traitement de l'information, les opinions véhiculées, etc. On lit la chronique pour savoir ce que l'auteur pense de différents sujets.

Pour un exemple de chronique : Voir le cahier d'exemple, page 10 à 11

L'éditorial

L'éditorial donne la position officielle du journal sur un sujet que le journal estime sérieux. Contrairement au chroniqueur, l'éditorialiste se fait discret dans le texte et n'écrit presque jamais à la 1^{re} personne. Alors que le chroniqueur adopte une approche personnalisée et affiche ses humeurs, l'éditorialiste centre son éditorial sur des faits et des arguments.

Les éditorialistes jouent un rôle important dans la société en prenant part régulièrement aux grands débats publics et ils contribuent à façonner l'opinion publique. Les éditoriaux des grands journaux sont lus attentivement par les acteurs sociaux, notamment politiques.

La ligne éditoriale :

- est la couleur idéologique du journal, la philosophie ou un ensemble de valeurs partagées par les journalistes et qui sert à déterminer l'angle et le ton des articles, la manière dont est traitée l'actualité et dont sont traités les événements ;

Pour un exemple d'éditorial : Voir le cahier d'exemple, page 12 à 13

Pour en savoir plus

Noël, André, 2005, *Le style*, Sainte-Foy, les Éditions La Presse, 203 p.

Ross, Line, 2005, *L'écriture de presse. L'art d'informer*, Montréal, Éditions Gaëtan Morin, 256 p.

Sormany, Pierre, 2000, *Le métier de journaliste. Guide des outils et pratiques du journalisme au Québec*, Montréal, Éditions Boréal, 494 p.

TYPES D'ARTICLES : CAHIER D'EXEMPLES

Exemple 1 : la nouvelle

L'aide médicale à mourir est élargie au Québec

(Québec) Le projet de loi 11 visant l'élargissement de l'aide médicale à mourir a été adopté mercredi à l'Assemblée nationale. La ministre Sonia Bélanger promet un plan d'action pour réduire le délai controversé de 24 mois pour l'entrée en vigueur des demandes anticipées

Mis à jour le 7 juin 2023

Fanny Lévesque

La Presse

« Je me réjouis de l'adoption de la loi [sur laquelle nous avons] travaillée les cinq derniers mois de façon transpartisane [...] Je pense que ça démontre le travail qui a été fait avec sérieux et avec empathie », s'est réjouie la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, Sonia Bélanger, à sa sortie du Salon bleu.

Toutes les formations politiques avaient permis un vote libre de leurs députés sur cet enjeu personnel. Seules les députées libérales Filomena Rotiroti et Linda Caron ont voté contre l'adoption du projet de loi tandis que le député libéral André A. Morin s'est abstenu. Au total, 103 députés ont voté en faveur.

Mme Bélanger, qui s'était montrée particulièrement émotive lors du dépôt du texte législatif en février, a aussi indiqué qu'il s'agissait mercredi « d'une journée importante sur le plan personnel ».

La Commission sur les soins de fin de vie s'est aussi réjouie de cette nouvelle étape. « Les modifications apportées à la loi permettent aux Québécoises et Québécois d'avoir une plus grande liberté de choix en matière de fin de vie et de décider pour eux-mêmes. Cette évolution de la loi répond à un besoin exprimé par la population du Québec », a mentionné le président de la Commission, Dr Michel Bureau.

« Avec les demandes anticipées, les personnes touchées par une maladie neurodégénérative cognitive désirant l'aide médicale à mourir peuvent enfin avoir une fin de vie dans l'apaisement », a souligné de son côté le président de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité, le Dr Georges L'Espérance.

Pour sa part, le réseau citoyen Vivre dans la Dignité, qui estime que le texte législatif n'offre « pas les balises suffisantes pour éviter des dérives », soutient qu'il y a « un immense bénéfice au fait que le projet de loi ne soit pas adopté unanimement ». Selon le regroupement, il s'agit « d'une marque d'espoir pour tous ceux et celles qui ont pris la parole afin de prioriser l'aide médicale à vivre ».

La nouvelle loi québécoise vient élargir l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes aux prises avec un handicap. Elle permet aussi aux personnes souffrant de maladies graves et incurables, comme l'alzheimer, de faire une demande anticipée pour recevoir ce soin ultime. Les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pourront aussi administrer l'aide médicale à mourir.

On vient aussi permettre de recevoir l'aide médicale à mourir à l'extérieur d'un établissement de santé ou du domicile, comme au salon funéraire ou tout autre lieu qui n'était pas prévu par la loi.

Demande anticipée : plan d'action à venir

Critiquée pour avoir inscrit un délai maximal de 24 mois pour l'entrée en vigueur des demandes anticipées, la ministre Sonia Bélanger a promis de présenter un plan d'action détaillé qui viendra accélérer le processus. « Pour le délai de 24 mois, ce n'est pas un objectif en soi, c'est la limite pour mettre en vigueur la demande anticipée, je me suis engagée à le faire le plus rapidement possible », a-t-elle affirmé jeudi.

La ministre doit rencontrer le Collège des médecins et l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec pour concevoir les programmes de formation nécessaire à l'administration d'une demande anticipée d'aide médicale à mourir. Elle a aussi exprimé lundi son intention de procéder rapidement à la sous-ministre à la Santé, Dominique Savoie.

Mme Bélanger prévoit aussi avoir des échanges avec Ottawa au sujet du Code criminel, qui ne prévoit pas pour l'heure d'exceptions sur les demandes anticipées d'aide médicale à mourir.

« La demande anticipée d'aide médicale à mourir c'est du nouveau, il ne faut pas pousser trop rapidement dans la cour des médecins cet enjeu-là », a expliqué la députée Nancy Guillemette, qui a présidé la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie. « On ne veut pas non plus pousser quelqu'un à faire un geste illégal », ajoute-t-elle.

La Commission sur les soins de fin de vie a indiqué appuyer la ministre dans ses démarches. « La formation des équipes soignantes, la formulation des demandes anticipées d'aide médicale à mourir et l'élaboration des guides de pratique pour s'assurer que la Loi soit applicable demandent du temps », a-t-on indiqué.

« La Loi doit d'une part protéger les personnes inaptes vulnérables et d'autre part leur donner l'accès réel à l'aide médicale à mourir sur demande anticipée afin de respecter autant que possible leurs décisions. Dans son application, le Québec doit éviter l'écueil de lois semblables en Belgique et aux Pays-Bas qui dans la réalité, sont si restrictives que peu de personnes qui deviennent inaptes y ont accès. »

Exemple 2 : l'entrevue

« Les villes ont besoin de plus d'autonomie »

Publié le 14 avr. 2022

Isabelle Ducas

La Presse

« Les villes ont un rôle à jouer, surtout les grandes villes, pour faire valoir les besoins des citoyens et les enjeux importants, pour orienter les décisions budgétaires, les priorités du gouvernement du Québec, parce qu'elles sont celles qui connaissent le mieux les citoyens », a souligné M. Marchand, qui était de passage à Montréal mercredi, où il a notamment rencontré la mairesse de la métropole, Valérie Plante.

Au-delà du déneigement et du ramassage des ordures, les villes ont acquis de plus en plus de pouvoir sur leur développement social et économique, puisqu'elles doivent s'occuper de logement social, d'itinérance, de violence et d'aménagement urbain, a fait remarquer le maire de la capitale, en rencontre éditoriale avec La Presse.

« Ça ne veut pas dire que [les villes] n'ont plus besoin du gouvernement du Québec, mais elles ont besoin de plus d'autonomie, parce qu'elles sont souvent les mieux placées pour agir. »

Bruno Marchand, maire de Québec

Et pour agir de façon plus efficace, elles ont tout intérêt à multiplier les contacts entre elles, pour apprendre les unes des autres, et reproduire chez elles les meilleures pratiques.

Appuis

Le mois dernier, alors que Bruno Marchand était engagé dans un bras de fer avec le gouvernement Legault au sujet de l'aménagement du futur tramway, le maire a reçu l'appui de la mairesse de Montréal et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

« Les villes ont l'expertise et la connaissance de leur territoire pour faire des projets de transport intégrés et exemplaires », avait tweeté Mme Plante.

« Pour l'ensemble des municipalités du Québec, l'UMQ rappelle l'importance, pour le gouvernement du Québec, de respecter les compétences municipales en aménagement du territoire », a renchéri l'UMQ.

Ces appuis « courageux » ont été « déterminants » pour l'issue du litige, selon M. Marchand.

Le gouvernement de la Coalition avenir Québec a ensuite reculé et a décidé de financer le projet de tramway sans y accoler d'exigences, malgré ce qu'il avait laissé entendre dans les jours précédents.

Plusieurs ont vu dans cet épisode un geste d'affirmation du monde municipal à l'encontre du gouvernement provincial.

« L'UMQ et les municipalités du Québec sont actuellement dans la mouvance de dire : "Il y a des choses que les villes peuvent faire, que le gouvernement du Québec ne pourra jamais faire." »

Bruno Marchand, maire de Québec

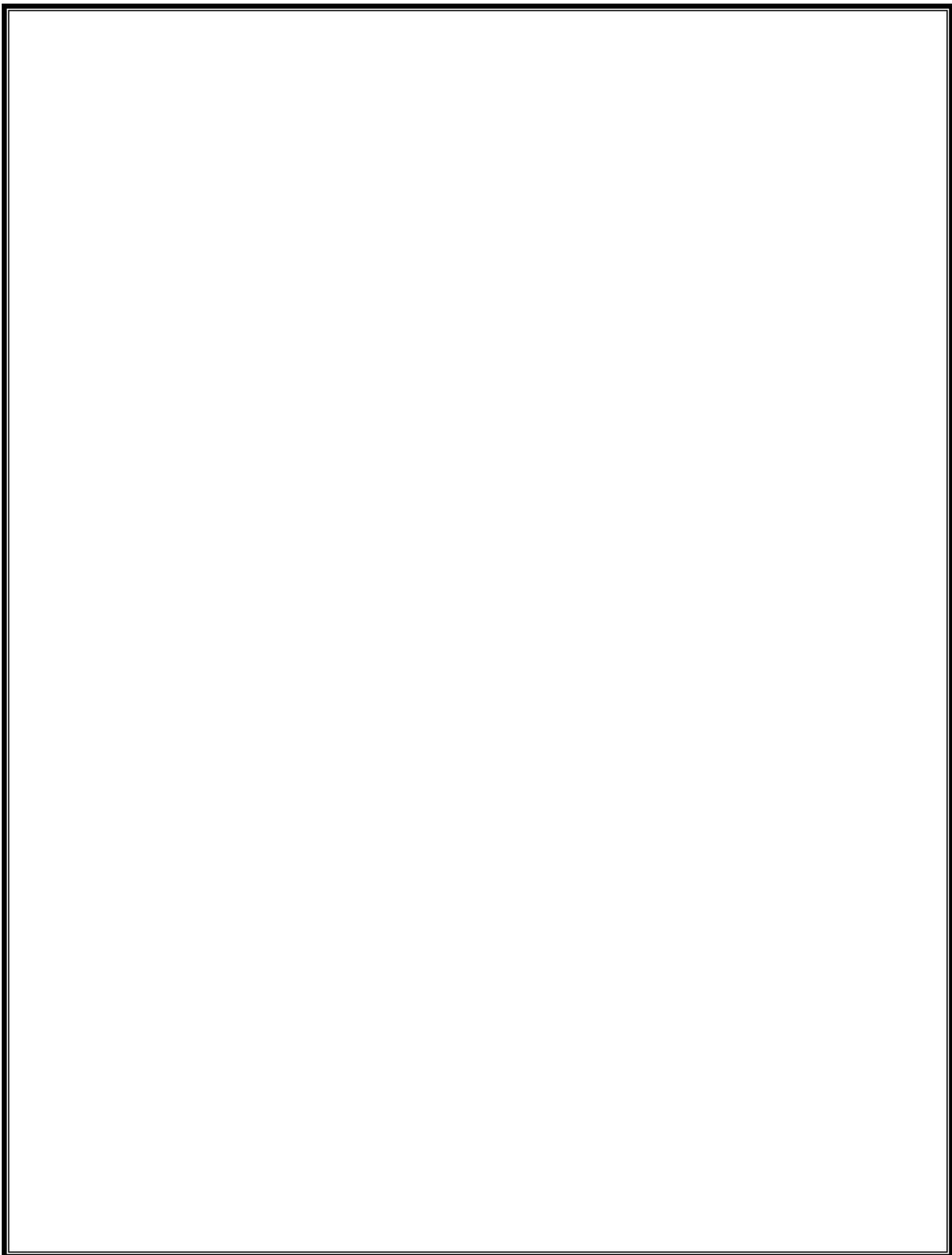
M. Marchand demande qu'on sorte de la « logique des années 1950 », alors que les villes, en tant que « créatures du gouvernement », ne pouvaient faire que ce que le gouvernement voulait bien leur laisser faire.

Troisième lien

Sur un autre sujet chaud dans la capitale, le projet de tunnel routier sous le fleuve entre Québec et Lévis, qui sera présenté ce jeudi par le gouvernement Legault, le maire Marchand ne s'est pas encore prononcé officiellement.

Même s'il a eu droit à une présentation en primeur mardi, il manque plusieurs réponses à ses questions, dit-il.

Il demande notamment au gouvernement de le convaincre que le troisième lien ne favorisera pas l'étalement urbain. Il veut également connaître les impacts environnementaux du projet, ainsi que la place qui sera accordée aux transports en commun.



Modulation des tarifs d'électricité au Québec : oui, mais comment?

Une majorité d'experts consultés par le gouvernement souhaite une révision de la tarification, mais les avis divergent sur la voie à suivre.

Hugo Lavallée

Publié le 22 juin 2023

Le gouvernement québécois doit revoir la façon dont sont établis les tarifs d'électricité et y intégrer certaines formes de modulation de manière à inciter les Québécois à consommer l'énergie différemment.

C'est un des consensus les plus généralisés qui ressortent de la journée de consultation menée le 15 mai dernier par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à laquelle une soixantaine d'experts ont participé. Un résumé de cette rencontre a été effectué par la firme Transfert Environnement et Société pour le compte du ministère.

Ce document, obtenu par Radio-Canada, indique que le processus actuel d'établissement des tarifs ne donne pas un signal de prix incitatif, ce qui s'avère particulièrement problématique dans un contexte où l'efficacité énergétique doit être mise au premier plan. Si les experts sont d'accord pour envisager différents scénarios de tarification dynamique, ils ne sont en revanche pas unanimes sur celui qu'il faudrait privilégier.

On donne l'exemple des fluctuations selon le moment de la journée, par secteur ou par région, sans donner plus de détails. Les experts consultés affichent toutefois une préoccupation particulière à l'égard des ménages à faible revenu, pour lesquels il faudrait trouver une manière de verser une compensation advenant une hausse des tarifs. On évoque un crédit d'impôt.

En revanche, ceux qui ont participé à la consultation ne s'entendent pas sur la manière dont devrait être financée la construction des nouvelles infrastructures qui seront requises pour accroître l'offre énergétique. Certains réclament une meilleure intégration des coûts liés à la transition énergétique dans la base tarifaire, alors que d'autres préconisent le financement des infrastructures à même les fonds du gouvernement.

Dans tous les cas, on s'entend pour dire qu'Hydro-Québec devra faire de la pédagogie auprès de ses clients pour bien leur expliquer les raisons qui justifieraient une augmentation éventuelle des tarifs. Des participants ont par exemple évoqué l'idée de fournir plus d'information aux consommateurs lors de la facturation en distinguant notamment les coûts d'approvisionnement des coûts de transport et des coûts de distribution.

De l'art de prévoir

En ce qui concerne la croissance des capacités de production, les experts consultés demandent au gouvernement de faire preuve de plus de transparence et de prévisibilité de manière à ce que les entreprises intéressées à élaborer des projets puissent discerner en amont les occasions à saisir.

Il a notamment été souligné que des appels d'offres réguliers permettraient aux producteurs privés d'augmenter graduellement leur offre et d'attirer des manufacturiers (de turbines, de cellules photovoltaïques ou de batteries), indique le document. À cet effet, le plan d'approvisionnement en électricité d'Hydro-Québec, mis à jour périodiquement, devrait couvrir une plus longue période de temps.

En plus des capacités de production, la société d'État devrait aussi mieux prévoir le développement de son réseau de transport afin que les promoteurs puissent cibler les sites où des projets de production électrique pourront être connectés efficacement. Elle gagnerait aussi à favoriser l'autoproduction des ménages, voire à créer des systèmes électriques bidirectionnels.

Qui devrait décider ?

Au chapitre de la gouvernance, les experts consultés sont d'avis que la Régie de l'énergie doit simplifier ses façons de faire.

Ils s'entendent aussi pour dire que la Régie doit rester indépendante, impartiale et dépolitisée et qu'il faut inclure, dans son mandat, l'objectif d'atteindre les cibles de réduction [des émissions] de GES et de décarbonation.

Selon eux, le gouvernement devrait établir en amont les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre pour ainsi permettre au distributeur de se doter d'un plan qui lui permette de se conformer à cette vision.

En revanche, les experts ne s'entendent pas sur la façon dont ce plan devrait être approuvé. Cette responsabilité devrait-elle incomber au gouvernement, à la Régie de l'énergie ou aux deux à la fois? Le document insiste cependant sur la nécessité de mettre en œuvre un processus participatif et transparent pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer sur ce sujet. Il recommande aussi que des objectifs intermédiaires soient définis pour pouvoir suivre les progrès réalisés.

D'autres étapes à venir

Les consultations entreprises par le ministère se poursuivent maintenant en ligne. Le ministre Pierre Fitzgibbon a promis qu'un projet de loi sera déposé l'automne prochain. Différents scénarios ont été évoqués ces dernières semaines, y compris la création d'incitatifs financiers pour pousser les Québécois à réduire leur consommation énergétique, et ce, tout particulièrement en période de pointe.

Le gouvernement veut par ailleurs accroître les capacités de production pour répondre aux besoins induits par l'électrification des transports et par la décarbonation de l'économie. Il souhaite aussi attirer, avec son énergie verte, de nouvelles entreprises sur le territoire afin de combler l'écart de richesse entre le Québec et l'Ontario.

Exemple 4 : la chronique

Publié le 18 octobre 2023 à 05 h 00 | Mis à jour le 18 octobre 2023 à 06 h 09

Don d'organes, enfin!

JEAN-MARC SALVET

Le Soleil

CHRONIQUE / Je plaide et j'écris depuis des années pour qu'une commission parlementaire de l'Assemblée nationale se penche sur les moyens d'améliorer le don d'organes. Parmi ces moyens à évaluer : l'instauration du « consentement présumé ».

Alors, je me réjouis clairement du fait que l'Assemblée nationale ait officiellement confirmé, mardi, que ce sera le cas, qu'il y aura bel et bien une commission parlementaire sur le sujet.

On pouvait déjà commencer à se réjouir au tout dernier jour de la dernière session parlementaire, en juin.

À l'unanimité, les élus de l'Assemblée nationale avaient exprimé leur souhait que se tienne une commission parlementaire sur un projet de loi présenté par le libéral André Fortin sur toute cette question.

On peut maintenant se réjouir du fait que l'Assemblée nationale ait très concrètement confié, ces dernières heures, à une commission parlementaire le soin d'« étudier des moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption de consentement au don d'organes et de tissus ». C'est le libellé retenu.

On peut désormais être certains que des experts et différents groupes de la société seront appelés à venir discuter du fond des choses pour éclairer les députés — et nous tous par le fait même. Enfin!

Nos parlementaires seront eux-mêmes appelés à voter au bout du processus d'étude.

Un vote libre serait tout indiqué sur cette question.

Sujet sensible

À écouter les élus qui se sont exprimés sur cette question mardi, on comprend qu'ils savent le sujet délicat.

Il n'est pas question pour eux de faire fi ou de prendre de haut le malaise que des citoyens peuvent ressentir devant la perspective d'« inverser le consentement ».

À chaque individu

Si la proposition du député André Fortin était adoptée, on passerait d'un système où l'on doit signifier son consentement à un autre où celui-ci serait d'emblée présumé.

Actuellement, il faut par exemple, si l'on veut faire un don d'organes et de tissus, apposer au verso de sa carte d'assurance maladie un autocollant signifiant qu'il s'agit bel et bien de sa volonté. Si le projet de loi d'André Fortin était adopté, ce serait l'inverse. Il faudrait signifier son refus (sur sa carte d'assurance maladie ou dans un registre officiel).

La décision appartiendrait toujours à chaque individu. C'est ce que tous doivent comprendre.

Le député Fortin avait déjà présenté un projet de loi similaire il y a cinq ans.

Depuis, la Nouvelle-Écosse a montré le chemin; montré que c'était possible

Si elle était adoptée, la proposition de M. Fortin sauverait vraisemblablement des vies.

Répetons-le toutefois : qu'elle passe un jour ou pas, la nécessité existera toujours d'améliorer l'organisation des services entourant le don d'organes afin que les patients requérant une transplantation puissent y avoir accès dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions.

La commission parlementaire ne fera pas l'économie de cette question sur l'amélioration du système; non plus que sur les meilleures manières d'améliorer la sensibilisation des uns et des autres à l'importance du don d'organes.

Exemple 5 : l'éditorial

La magie des Fêtes à l'ère des changements climatiques

Brian Myles

23 décembre 2023 | **Éditorial**

Créditons notre collègue Marie Vastel de l'entrée en matière de cet éditorial tristounet : si ça continue comme ça, les jeunes de 2030 verront La guerre des tuques comme un film de fiction. Du genre, la neige pour le congé des Fêtes, ça n'existera plus, à moins de la cracher par la bouche des canons.

Nous exagérons ? Juste un peu. Regardez par la fenêtre où que vous soyez. Prêtez l'oreille aux prévisions météo. Dans bien des régions, Noël 2023 sera dépouillé de son blanc manteau à la faveur d'un vulgaire paletot brun ou vert, ce sera selon la couleur du sol sous vos pieds. Il n'y a pas de quoi rire.

Le phénomène des Fêtes sans neige s'est produit à quelques reprises dans l'histoire moderne, résultat d'un réchauffement provisoire. C'était plutôt l'exception. Environnement et Changement climatique Canada a analysé 67 ans de données météorologiques pour 45 grandes villes canadiennes. Le portrait évolutif n'est pas blanc, mais plutôt noir. En moyenne, le Noël vert est en hausse, et la profondeur de neige au sol est en baisse de 5 cm. Depuis 1990, un Noël sur trois est vert, brun, gris... Et triste ! Pendant les 32 années précédentes, le phénomène infâme arrivait une fois sur cinq.

Remarquez qu'il y a encore de l'espoir pour les enfants, petits et grands. La probabilité d'un Noël blanc était de 72 % pour les années 1955 à 2021. Elle est encore de 66 % pour la période 1997-2021. Le blizzard de l'an dernier, tragique pour certains foyers privés d'électricité, nous rappelle que l'hiver n'a pas dit son dernier mot. Toutefois, la tendance à long terme ne semble pas favorable à ceux qui vivent d'amour et de neige fraîche en cette période de l'année.

Puisez dans vos souvenirs d'enfance. Qu'est-ce qui était pire que de recevoir un jouet éducatif ou du « linge » à Noël ? C'était bien sûr l'absence de neige, de tempête, d'adversité. L'hiver, ce grand bonhomme en mal d'attention avalait tout sur son passage, il nous enveloppait, il nous vainquait et il nous forçait au repli dans le confort douillet de nos intérieurs, avec une tasse de chocolat chaud, non sans avoir au préalable pris le temps de jouer dehors jusqu'au point de l'engelure.

Cette mythologie fondatrice au pays des arpentés de neige est à risque de passer au feu comme le Rosebud de Charles Foster Kane, le personnage principal de Citizen Kane. Le monde d'avant ne reviendra plus. Nos souvenirs au pays du bonhomme hiver, et ceux de nos enfants, seront compris comme une page d'histoire par nos petits-enfants et nos descendants.

Bien sûr, il y aura quelques accidents de parcours et revirements épisodiques. Une puissante bordée de neige sauvera les apparences juste à temps pour les vacances, ici et là. Les régions plus au nord conserveront leurs réserves d'or blanc plus longtemps. Même que des microphénomènes auront pour effet d'accentuer les précipitations de neige dans certaines régions.

Mais cette année, c'est loin d'être gagné. Les météorologues prédisent un Noël vert, des précipitations de pluie et des températures au-dessus des moyennes saisonnières dans plusieurs régions du Québec et du Canada. Il viendra un jour où, dans certaines zones de livraison des cadeaux, le père Noël devra remplacer les patins par des roues sur son traîneau. À l'avenir, au lieu de pelleter avant d'accueillir la visite, nous ferons des digues comme dans Charlevoix, à moins d'être forcés d'évacuer.

À travers le monde, l'année 2023 fut la plus chaude jamais enregistrée au temps de l'anthropocène. Le site de Radio-Canada dressait le bilan dans une série d'infographies et de textes affolants. Les records de température sont tombés comme des mouches sur la planète. De janvier à novembre, la température a grimpé à 1,46 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Nous avons même franchi par moments la barre des 2 degrés Celsius, alors que l'Accord de Paris propose un objectif de 1,5 degré Celsius.

Des exemples ? C'est 52 degrés Celsius dans une ville isolée de la Chine. C'est un mois complet à plus de 43 degrés Celsius à Phoenix, en Arizona. C'est l'eau qui manque à certains endroits où les nappes phréatiques sont dans un piteux état, et les rivières qui débordent à des moments ou à des endroits où on ne s'y attendait pas. Ce sont les feux de forêt, la canicule, la pression constante sur les écosystèmes et la biodiversité.

Alors cette neige ? Nous pleurerons son absence si elle ne tombe pas. Si d'aventure elle s'invite au réveillon, nous contemplerons ce magnifique flocon, sa géométrie unique et fragile nous renvoyant à la nôtre et nous rappelant à notre devoir d'en faire plus en 2024, sur une base individuelle et collective, pour contenir les dommages provoqués par les changements climatiques. Nous devons léguer au minimum de l'espoir sous le sapin pour les générations futures.

AIDE-MÉMOIRE POUR LA RÉDACTION

Afin de rédiger un article, quelques petits trucs peuvent être fort utiles. Ces derniers, contenus dans les prochaines lignes, sont destinés à faciliter l'exercice de la rédaction selon un style journalistique. Plus vous suivrez ces conseils de près, moins vous aurez à retravailler votre article avant l'heure de tombée.

- **Se faire un plan** avant de commencer à rédiger. Ce plan doit contenir les éléments principaux à inclure dans l'article selon un ordre logique.
- **Se relire plusieurs fois et lire son texte à haute voix** afin de détecter les erreurs de formulation de phrase.
- **Vérifier chaque information** et rechercher la **précision**. C'est toute la crédibilité du journal qui en dépend !
- Inclure **une idée par phrase**. Privilégier les **phrases courtes et simples**.
Par exemple, on ne dira pas : « La déforestation est un facteur d'aggravation du réchauffement climatique ». Dans un style journalistique, on privilégie : « La déforestation aggrave le réchauffement climatique ».
- **Éviter les adjectifs inutiles, les adverbes**, ainsi que les **mots compliqués, abstraits et longs**.
Par exemple, on ne dira pas : « La communauté internationale a fortement critiqué l'annonce impromptue des autorités présidentielles iraniennes ». Dans un style journalistique, on privilégie : « La communauté internationale a critiqué l'annonce du président iranien ».
- Écrire à l'**actif** et au **positif**.
Par exemple, on ne dira pas : « L' élu ne s'occupe pas assez des citoyens de sa circonscription électorale ». Dans un style journalistique, on privilégie : « L' élu néglige les citoyens de sa circonscription électorale ».
- Privilégier les **verbes forts**.
Par exemple, on ne dira pas : « Les étudiants ont participé à une manifestation contre la hausse des frais de scolarité ». Dans un style journalistique, on privilégie : « Les étudiants ont manifesté contre la hausse des frais de scolarité ».
- **Ne pas commencer les phrases** par les expressions « Il y avait », « On croit que », « On estime que » puisque ces dernières ralentissent le rythme.
- **Faire lire votre article à vos collègues** pour savoir ce qu'ils en pensent. Il importe d'être ouvert aux suggestions et aux commentaires !

BONNE RÉDACTION !

Assemblée nationale du Québec
Division de la reprographie et de l'imprimerie
Septembre 2021



Papier fabriqué au Québec



Forum étudiant

Direction de l'accueil et de la mission éducative
Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires, 7^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1992
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
forum.etudiant@assnat.qc.ca

Suivez-nous :   

Pour plus d'information

paricilademocratie.com